

DECISION N° DEC_025_2023

Prestation de service d'assurance - Dommage Ouvrage projet Charlemagne

La Ville de Sélestat a décidé de lancer une consultation pour de la prestation de service d'assurance dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage pour le projet Charlemagne.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont prévus au budget 2023, sous le chapitre 023 - virement de la section d'investissement.

Imputation interne : 2313 – 41101 -20005-07 – 41104 - 20005-08

L'opération est estimée à un coût total de 230 000 € HT sur 10 ans. Elle se situe au-dessus du seuil de 215 000,00 € HT au-delà duquel une procédure formelle de marché public est obligatoire. Par conséquent, la présente commande est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-2, R. 2124-1 et R.2161 à R.2161-5 du Code la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne et a fait l'objet d'une parution sur le site Internet de la Ville, ainsi que sur le site de dématérialisation alsacemarchespublics.eu, le 17 février 2023 avec un rectificatif publié le 24 mars 2023, la date limite de réception des offres ayant été fixé au 30 mars 2023 à 12 heures.

1 offre est parvenue en retour à la Ville de Sélestat :

- Société d'assurance AXA 92727 NANTERRE et intermédiaire courtier en assurance OFFICE FRANÇAIS COURTAGE ASSURANCE 76136 MONT SAINT AIGNAN

Les membres de la Commission d'appel d'offres, réunis à titre formel le 31 mars 2023 ont ouvert le plis et ont demandé à l'assistant à maîtrise d'ouvrage Risk Partenaire, de procéder à l'analyse des offres.

Après examen et analyse des offres par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la Commission d'appel d'offres, réunie à titre formel le 17 avril 2023, a proposé de retenir l'offre répondant le mieux aux besoins exprimés par l'assistant à maîtrise d'ouvrage et présentée par :

Société d'assurance AXA 92727 NANTERRE et intermédiaire courtier en assurance OFFICE FRANÇAIS COURTAGE ASSURANCE 76136 MONT SAINT AIGNAN.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2124-1 et R.2124- 2° relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert,

VU les propositions formulées par la Commission d'appel d'offres réunie à titre formel les 31 mars et 17 avril 2023

En application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que la mise en concurrence des entreprises a fait apparaître que l'offre susmentionnée est l'offre qui techniquement et économiquement répond aux besoins de la maîtrise d'ouvrage,

Considérant que l'entreprise répond en outre, parfaitement aux besoins définis par le cahier des charges,

Décide D'attribuer le marché de prestation de service d'assurance - dommage ouvrage projet Charlemagne en retenant la formule C (Garantie Dommages Ouvrage, Contrat Collectif Responsabilité Décennale, bon fonctionnement, dommages immatériels et dommages aux existants divisibles) proposé par:
Société d'assurance AXA - 313 Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE cedex et l'intermédiaire courtier en assurance OFFICE FRANÇAIS COURTAGE ASSURANCE - 3 rue Georges Charpak - PAT la Vatine - BP 90310 - 76136 MONT SAINT AIGNAN
pour un montant prévisionnel de 116 453,72 € HT soit 139 744,46 € TTC

Commande Publique et Assurances/Ines BERNAUD

Fait à Sélestat, le 27/04/2023

Le Maire :
Marcel BAUER